

---

Renvoi au comité de salut public de l'adresse par le procureur général syndic du département de la Lozère confirmant la vertu républicaine des communes, lors de la séance du 9 nivôse an II (29 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de salut public de l'adresse par le procureur général syndic du département de la Lozère confirmant la vertu républicaine des communes, lors de la séance du 9 nivôse an II (29 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 446-447;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_82\\_1\\_37703\\_t1\\_0446\\_0000\\_20](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37703_t1_0446_0000_20);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

traires à l'égalité. En conséquence, je t'envoie tous les titres de service de ton mon père et les miens pour être brûlés.

Je t'envoie aussi, chef de la Montagne chérie, une médaille en argent décernée par des tacles adulateurs au dernier intendant de la ci-devant province, et distribuée pendant la tenue de ses derniers états, je la reçus, comme membres des députés du Tiers (vieux style), j'en fais don à la République; je voudrais que ma fortune me permît d'en faire de plus considérables, mais je n'ai d'autres moyens que ceux qui me sont absolument nécessaires, et je ne puis offrir à ma patrie que ma vieille carcasse, si elle est utile.

SAVORNIN, *membre du comité de surveillance de la commune de Vencc, nommé par les représentants du peuple près l'armée d'Italie.*

**Le citoyen Laforest, procureur-syndic du district d'Armeville, envoie 12 livres en numéraire, ses lettres de prêtrise, et un ouvrage sur la nécessité des mœurs républicaines.**

**Mention honorable, insertion au " Bulletin ", renvoyé au comité d'instruction publique (1)**

*Suit la lettre du citoyen Laforest (2).*

« A Armeville, le 13 frimaire de l'an II de la République, une et indivisible.

« Représentants d'un peuple libre, apôtres de la raison,

« Et moi aussi je braverai les hurlements du fanatisme, les vociférations imbéciles des dévots pour rendre un hommage éternel à l'éternelle raison et à la nature outragée depuis dix-huit siècles de superstition et d'erreur.

« A 17 ans, j'entrai dans la carrière de l'instruction publique où je coulais (*sic*) le germe naissant de la liberté dans les jeunes âmes de mes tendres élèves. A 23 ans, je ne sais quel esprit de vertige m'entraîna dans une insipide maison appelée séminaire; j'y passai sept mois d'une maussade existence au milieu des sottises et des absurdités d'une théologie neuve et hérissée d'ennuis et de dégoûts; ces épreuves finies, je fus agrégé au rang des prêtres, mais je n'en partageai jamais l'esprit et les opinions. Je coulai les trois premiers mois de mon sacerdoce dans une campagne où mes discours civiques et révolutionnaires m'attirèrent l'estime des patriotes et la haine des fanatiques. Jamais des sermons dogmatiques ne souillèrent mes lèvres, et ma bouche ne s'ouvrit que pour préconiser les bienfaits ineffables de la liberté; souvent même j'attaquai de front les préjugés. Appelé par mon amour pour la patrie à Saint-Chamond où je pouvais la servir plus utilement dans la Société populaire qui était alors dans une grande activité de civisme, j'y passai sept mois occupé à terrasser la faction Roland-Brissotine et à déjouer les manœuvres scélérates des fédéralistes. Mon ardeur infatigable

à les poursuivre, mon attachement inviolable à la Montagne me valurent des torrents d'injures et de calomnies de la part de l'aristocratie. Dans ces jours de deuil pour la patrie où les rebelles lyonnais se portaient sur Armeville, ci-devant Saint-Étienne, pour s'emparer des armes, réuni aux vrais républicains, je m'efforçai d'électriser les esprits et de porter tous les sans-culottes à lui faire une résistance sanglante. Toutes nos tentatives furent infructueuses, et je me repliai avec la petite armée des patriotes. Après quinze jours de fuite, je fus surpris par les Lyonnais au milieu du repos et traîné dans les prisons de Pierre-Scize, où Chateaufort-Randon m'apporta la liberté après deux mois de détention.

Voilà, citoyens représentants, comment j'ai passé mon année de prêtrise. Pardonnez ces détails minutieux: je n'ai pas à gémir d'avoir propagé l'erreur et le mensonge, la bonne philosophie avait mon cœur pour sanctuaire. Prêtre à 23 ans, à 24 je deviens citoyen et je renonce à jamais à la prêtrise. Je vous en envoie les lettres ridicules, j'y joins deux pièces d'argent marquées au coin de feu Capet et une petite brochure sur la nécessité des mœurs républicaines.

« Salut et fraternité, citoyens représentants,

« *Le procureur syndic du district d'Armeville,*

« *LAFOREST.* »

**Le citoyen Bied (ou Bical), juge de paix du canton de Saint-Laurent-de-Mur, district de Vienne, fait don du montant de son office de notaire et de six mois de son traitement.**

**Mention honorable, insertion au " Bulletin ", renvoi au comité de liquidation (1).**

*COMPTE RENDU du Bulletin de la Convention (2).*

Le citoyen Bical, juge de paix du canton de Saint-Laurent, district de Vienne, département de l'Isère, offre à la patrie le fonds de son office de notaire et le traitement des six premiers mois qui lui revient comme juge de paix.

Mention honorable.

Les administrateurs du district de Nantua envoient l'extrait de la déclaration faite par le citoyen Thomas Goiffon, notaire au Chevril, qui fait don à la République de la finance de son office.

**Mention honorable, insertion au " Bulletin ", renvoi au comité de liquidation (3).**

Le procureur général syndic du département de la Lozère annonce à la Convention que ce département, dépeint dans les papiers publics comme une seconde Vendée, est depuis longtemps à la hauteur des circonstances: les prêtres y sont vus avec horreur; le culte de la loi, de la justice et de la liberté y est le seul pri-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 154.

(2) *Archives nationales*, carton F. 1098, dossier 1521.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 154.

(2) *Premier supplément au Bulletin de la Convention* du 9 nivôse (dimanche 29 décembre 1793).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 154.

vilégié. Toutes les communes, à l'exemple de celle de Mende, vont envoyer leur argenterie à la Monnaie.

Une nouvelle non moins satisfaisante, est que 4,000 jeunes défenseurs de la patrie n'attendent que leur équipement pour voler aux frontières, prouver aux tyrans coalisés ce que peuvent les Montagnards de la Lozère. Il se plaint de ce que le décret du 11 septembre, relatif au remplacement des membres de l'Administration, soit resté sans effet.

Mention honorable, insertion au Bulletin, renvoi au comité de Salut public (1).

Les officiers municipaux du district de Victuriens, district de Saint-Junien, département de la Haute-Vienne, font part à la Convention que la raison triomphe dans leur commune, que l'autel de la superstition est écroulé et les préjugés vaincus; que le curé constitutionnel a abjuré son métier et s'est marié avec une ci-devant religieuse; que tous les signes qui pouvaient rappeler l'ancien esclavage religieux sont disparus, et les calices et autres vases d'argent remis entre les mains du représentant du peuple Lanot et que, sur le frontispice de l'église, on a mis cette inscription : Le temple de la raison, dédié à la vertu.

Mention honorable, insertion au Bulletin (2).

Suit l'adresse de la municipalité de Victuriens (3).

La municipalité de Victuriens, chef-lieu de canton, district de Saint-Junien, département de la Haute-Vienne, à la Convention nationale.

Citoyens représentants,

La raison triomphe dans notre commune les préjugés sont vaincus, l'autel de la superstition s'écroule, notre curé constitutionnel avait préparé cette étonnante révélation, il vient de la sceller en abjurant son état et en s'unissant à une religieuse ci-devant; cette seconde régénération exige la disparition totale des signes qui pourraient rappeler notre ancien esclavage religieux.

Déjà nous avons remis au citoyen Lanot, représentant du peuple et député dans ce département, les calices et autres vases que la sottise et l'ignorance de nos pères et la nôtre avaient fait regarder jusqu'à ce jour comme sacrés, dont le poids est de 32 onces 2 onces. Déjà la ci-devant église a sur son frontispice cette inscription : Le temple de la raison dédié à la vertu.

Déjà nos cloches ne serviront plus qu'à épouvanter nos ennemis et à accélérer leurs défaites. Il reste encore sous nos yeux une chapelle rurale, des chemins uniquement destinés aux processions vagabondes d'usage; nous en

sollicitons la vente. Mais la commune n'ayant point de salle pour tenir ses séances, se trouve obligée d'avoir en location une maison particulière, ce qui est une surcharge pour elle. Nous vous prions, représentants, de nous accorder pour la construction d'une salle, le produit de la vente desdits objets qui sont :

- « 1<sup>o</sup> Le chemin appelé *voie de la Cave*;
- « 2<sup>o</sup> *Le chemin de la Bonnefoat*;
- « 3<sup>o</sup> *Celui de chez Mont-Courrier*;
- « 4<sup>o</sup> *Celui de la Croix-des-Chataignols* jusqu'aux vignes de Jean Berssat, boucher, d'un côté et à la terre de Marie-Jeanne Merliu;
- « 5<sup>o</sup> La chapelle appelée *du Quérois*.

Nous vous prions aussi de nous autoriser à faire distraire de la vente des biens appartenant au ci-devant Rochechouart, émigré, le parquet (*sic*) pour servir d'emplacement à la construction de ladite salle.

Citoyens représentants, recevez les hommages de notre vive reconnaissance dictés par l'enthousiasme que nous inspire votre zèle infatigable à consolider sur des bases éternelles l'existence de la République. Nous vous réitérons nos protestations d'attachement inviolable pour elle, et vous invitons de nouveau à demeurer à votre poste jusqu'à la perfection de ce sublime ouvrage; à quels pilotes plus expérimentés, plus éclairés pourrions-nous confier la conduite du vaisseau encore agité par les flots tumultueux de l'aristocratie et de l'égoïsme.

BATEAU, maire; LA BOULLINIÈRE, officier municipal; NEONES, officier municipal; BONNEL, procureur de la commune; BANDIET, secrétaire.

L'agent national du district de Dieppe adresse à la Convention le procès-verbal de la fête civique qui a eu lieu dans cette commune à la nouvelle de la prise de Toulon.

Mention honorable, insertion au Bulletin (1).

Suit la lettre de l'agent national du district de Dieppe (2).

L'agent national près le district de Dieppe, à la Convention nationale.

« Dieppe, le 6 nivôse, 2<sup>e</sup> année de la République française, une et indivisible.

Représentants,

« Je vous adresse, avec cette lettre, une expédition du procès-verbal de la fête civique qui a eu lieu aujourd'hui à Dieppe, d'après la lettre d'Albille, datée de Commune-Affranchie, dans laquelle ce représentant nous fait part du succès de nos armes et de notre entrée dans l'infâme Toulon.

« Je vous laisse à juger, législateurs, des sentiments que nous avons éprouvés dans la célébration

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 155.

(2) *Ibid.*

(3) Archives nationales, carton C 287, dossier 867, pièce 1.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 155.

(2) Archives nationales, carton C 288, dossier 884, pièce 18.